

DISPOSITIFS DE RETENUE ROUTIERS

DEUX NOUVEAUX INDEX INSEE

Les index DRR01 et DRR02 sont, respectivement, relatifs à la fourniture de dispositifs de retenue routiers et à la fourniture et pose de dispositifs de retenue de route. Quel est l'impact de ces index ? Quels bénéfices pour les donneurs d'ordre ? Quel apport pour les professionnels de ces équipements routiers ? Éléments de réponse.

Jusqu'à présent, les professionnels de la route et les donneurs d'ordre devaient se référer à différents indices pour réactualiser le coût de la fourniture et de la pose de dispositifs de retenue routiers. La création des index DRR01 et DRR02 permet de disposer d'indicateurs plus précis qui reflètent l'évolution du coût réel des matériaux et des ressources utilisés dans les dispositifs de retenue routiers. Désormais, les professionnels disposent de deux indicateurs qui reflètent l'évolution des coûts, des matériaux, des matériaux et des services. Ils sont à utiliser pour l'indexation des contrats. Publications fortement attendues par la profession, ces index vont permettre une vérification régulière des pratiques et légitimer les procédés.



© SER

CLAUSES DE RÉVISION

Les maîtres d'ouvrage et les donneurs d'ordre peuvent désormais se référer aux index DRR01 et DRR02 pour évaluer l'évolution du coût de la fourniture et de la pose de dispositifs de retenue routiers sur les chaussées et, en

Ci-dessus

Les index rendent compte de l'évolution du coût global de la pose et de la fourniture de dispositifs de retenue routiers en zones interurbaines, en milieu urbain et sur autoroutes.

conséquence, réviser au plus juste le budget consacré à la route. Pour des marchés de longue durée, ces index sont à utiliser pour l'établissement des formules de variation des prix. La création des index comble l'absence d'index représentatif pour ce type de travaux et permettra à l'avenir de traduire plus fidèlement les évolutions liées aux coûts de fabrication et de pose des dispositifs de retenue routiers. Cela contribue également à la simplification des formules paramétriques de révision de prix utilisées dans les contrats. En outre, les clauses de révision des prix seront grandement simplifiées par ces deux index. À terme, cela devrait permettre de revaloriser globalement la valeur des prix des marchés lorsque se sera écoulé un délai trop long entre une estimation de prix et le commencement des travaux.

INDEX

COMMENT L'INSEE LES CONSTRUIT

Pour construire les index DRR01 et DRR02, l'Insee a intégré six postes de coût nécessaires à la mise en œuvre de la pose de dispositifs de retenue routiers :

Le matériel: le coût du matériel est reflété par l'indice du poste « MATP » des index.

Le travail: le coût de la main-d'œuvre est estimé par l'indice du coût horaire du travail dans la construction (« ICHTrev-TS »).

L'énergie: le coût de l'énergie est appréhendé au travers du coût du gazole non routier.

Les matériaux: le coût des matériaux est représenté par l'index DRR01.

Les frais divers: le prix des frais divers se réfère au poste Frais Divers « FD » de la nomenclature de la construction.

Le transport: le coût du transport est reflété par l'indice Transport Travaux Publics (« TRTP »).

Les index sont calculés à partir d'indices de prix de production dans l'industrie et les services de l'Insee publiés sur le site internet de l'institut.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

UN BILAN EN TROMPE L'ŒIL

En mars 2020, 154 personnes sont décédées sur les routes de France métropolitaine, soit 101 de moins qu'à la même période l'année dernière. La baisse de la mortalité approche 40 %. Si les chiffres de la Sécurité Routière sont en apparence encourageants, ils découlent mécaniquement du confinement en place depuis le 17 mars pour freiner la propagation du virus Covid-19. Or la mesure sanitaire a fortement pesé sur le trafic. Le bilan doit donc être interprété avec ce paramètre. Résultat ? Du côté des conducteurs professionnels, ceux d'utilitaires et de poids lourds, les statistiques sont stables. La baisse du nombre d'accidents (2 443 contre 4 298), de 43 %, est un peu plus accentuée, comme celle du nombre de blessés (2 965 contre 5 326), de 44 %. En cause : le manque de rigueur des comportements avec, en particulier, un nombre élevé de grands excès de vitesse.